



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Coopération universitaire entre la France et l'Inde

Question écrite n° 8340

Texte de la question

Mme Céline Calvez interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la coopération universitaire entre la France et l'Inde. Lors de son déplacement en Inde les 10 et 11 mars 2018, le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé un renforcement du partenariat pour la jeunesse et l'innovation. Avec lui, Mme la ministre a annoncé que d'ici 2020 la France a pour objectif de doubler le nombre d'étudiants indiens qu'elle accueille sur son sol, c'est à dire en accueillir 10 000 par an. 60 % de la population indienne a moins de 25 ans, ce qui représente 600 millions de personnes, soit près de 9 fois la population française. Sur ces 600 millions, près de 300 000 sont en mobilité, classant ainsi l'Inde au 2ème rang des pays les plus mobiles au monde. Cette jeunesse que nous avons la volonté d'accueillir se dirige aujourd'hui le plus souvent vers d'autres pays que la France, préférant les Etats-Unis, l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni, la Nouvelle Zélande ou encore les Émirats arabes unis et l'Allemagne. Les étudiants français quant à eux partent très peu en Inde, ce qui ne favorise pas les échanges entre les universités des deux pays. Suite à la visite d'État du Président, quelles sont concrètement les actions prévues pour accentuer la coopération universitaire entre l'Inde et la France, que ce soit pour attirer les étudiants indiens en France que pour inciter les étudiants français à partir en Inde.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation déploie la stratégie d'attractivité « Bienvenue en France » définie par le Premier ministre le 19 novembre 2018 dans le cadre des rencontres universitaires de la francophonie. Cette stratégie vise notamment à mettre en œuvre l'engagement du Président de la République de doubler les mobilités vers et depuis les pays émergents. Avec 30 millions d'étudiants indiens, l'Inde compte aujourd'hui la 3ème population d'étudiants dans le monde derrière la Chine et les États-Unis. Avec une population qui deviendra la plus importante au monde d'ici 2022 (projection de l'Institut national d'études démographiques) et l'objectif d'atteindre 44 millions d'étudiants d'ici 2020, le gouvernement indien devra faire face au défi d'offrir un enseignement supérieur de qualité, une recherche de haut niveau et l'assurance de débouchés professionnels pour ses nombreux diplômés. L'Inde est actuellement le deuxième pays d'origine en mobilité internationale et est seulement le 35ème pays d'origine pour la France. Il apparaît ainsi essentiel de développer une stratégie d'attractivité ambitieuse vis-à-vis de ce pays. La visite du Président de la République en mars dernier a permis de signer deux accords clés dans le développement de la mobilité des étudiants entre la France et l'Inde : - un accord intergouvernemental relatif à la facilitation de la reconnaissance mutuelle des diplômes ; - un accord de partenariat pour les migrations et la mobilité (en cours de ratification). Cette visite a été également ponctuée par la première étape du Knowledge Summit qui s'est tenue à New Delhi, le 10 mars. Une augmentation des étudiants indiens en France a été enregistrée pour l'année universitaire 2017-2018. En effet 5 962 étudiants indiens sont venus en France, soit une hausse de 25 % par rapport aux 4 777 étudiants indiens accueillis pour l'année 2016-2017. Ces résultats prometteurs se verront encore renforcés avec la mise en œuvre de la stratégie d'attractivité pour les étudiants étrangers qui vise à donner une première impulsion à la mise en place d'un programme d'accueil à la hauteur des standards internationaux. Le Gouvernement a d'ores

et déjà pris des engagements : - 10 millions d'euros dont 5 millions d'euros consacrés au financement de bureaux d'accueil dédiés aux étudiants internationaux dans chaque université dès la rentrée 2019 et 5 millions d'euros alloués à un appel à projet autour de 3 axes : (1) développement des cours de Français Langue Étrangère (FLE) et le soutien aux programmes à destination des étudiants réfugiés ; (2) le parrainage par les pairs ; (3) le renforcement de l'offre en anglais, qu'il s'agisse de cours ou d'activités ; - une augmentation sans précédent du nombre de bourses et d'exonérations par la création d'un contingent nouveau de 14 000 exonérations à distribuer par le MEAE et la capacité des établissements à exonérer leur étudiants selon leur stratégie propre ; - la création du label « Bienvenue en France » pour recenser et valoriser les efforts des établissements en matière d'accueil d'étudiants internationaux. Plus de 70 établissements sont déjà candidats à ce label. Une campagne internationale de promotion du label sera lancée à partir de septembre 2019 ; - le développement des campus franco-étrangers qui permettent à l'enseignement supérieur français de rayonner au-delà des frontières. La réussite du plan « Bienvenue en France » ne peut toutefois pas reposer uniquement sur la subvention de l'État. Il prévoit également la mise en place de droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires (2 770€ en licence et 3 770€ en master, soit un tiers du coût total de la formation). Ces droits participeront au financement des dispositifs d'accueil, mais ils permettront également d'instaurer un modèle redistributif. Les recettes générées par ces droits permettront de financer les bourses et les exonérations en faveur des étudiants que les universités souhaiteront soutenir. Les doctorants seront hors du périmètre de cette mesure, conformément à la préconisation de la mission de concertation, tout comme les étudiants qui étudient déjà en France et les étudiants réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire. Ce plan d'attractivité sera promu auprès de la partie indienne lors des deux événements majeurs prévus en 2019 : - 2ème étape du Knowledge Summit à Lyon, fin juillet ; - Salon de recrutement « Choose France Tour », dans 5 villes de l'Inde, étape d'automne, fin septembre.

Données clés

Auteur : [Mme Céline Calvez](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8340

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 juillet 2019

Question publiée au JO le : [15 mai 2018](#), page 3986

Réponse publiée au JO le : [20 août 2019](#), page 7568